

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05404 Numéro SIREN : 813 894 136 Nom ou dénomination : OULLIDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/030156

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU OULLIDIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 1 Pas de Vignes 69600 OULLINS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 1 3 8 9 4 1 3 6 0 0 0 2 3

Néant ☐ *Exercice clos le,
31/01/2019

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 904 1 296	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 637 2 683	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 254 19 716	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	37 500 37 500		
TOTAL (II) BJ		69 993	BK	8 797 61 196	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	294 951 294 951	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	21 584 21 584	
	Autres créances (3)	BZ	CA	191 407 191 407	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	134 965 134 965		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 144 8 144		
TOTAL (III) CJ		651 053	CK	651 053	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		721 046	1A	8 797 712 249
		CP			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU OULLIDIS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 230 000)			DA	230 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(212 942)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(163 966)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(146 909)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	6 000	
	Provisions pour charges			DQ	7 162	
	TOTAL (III)			DR	13 162	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	36 321	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	311 367	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	358 022	
	Dettes fiscales et sociales			DY	105 366	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	1 585	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	33 333	
TOTAL (IV)			EC	845 996		
Ecart de conversion passif*			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	712 249		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	845 996
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	36 321	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU OULLIDIS							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	5 309 035	FB		FC	5 309 035
	Production vendue	biens *	FD	128	FE		FF	128
		services *	FG	9 175	FH		FI	9 175
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	5 318 339	FK		FL	5 318 339
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	12 586
	Autres produits (1) (11)						FQ	605
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 331 531
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	4 283 990
	Variation de stock (marchandises)*						FT	17 880
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	649 302
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	54 842
	Salaires et traitements*						FY	373 034
	Charges sociales (10)						FZ	96 912
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	3 930
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	6 000
	Autres charges (12)						GE	4 112
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 490 003
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(158 471)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 530
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	5 530
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 530)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(164 002)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SASU OULLIDIS		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	18 263		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	18 263		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	18 226		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	18 227		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	36		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 349 795		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 513 761		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(163 966)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	12 586	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	780	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				18 226		
	Autres charges						
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					18 263		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de la société : SASU OULLIDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019, dont le total est de 712 249 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 163 966 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont chiffrés au prix de vente TTC et ramenés en prix d'achat à l'aide d'un coefficient moyen par rayon.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 17 870 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 201			3 201
Immobilisations incorporelles	3 201			3 201
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 321			5 321
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 980	11 991		23 971
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	17 301	11 991		29 292
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	37 500			37 500
Immobilisations financières	37 500			37 500
ACTIF IMMOBILISE	58 002	11 991		69 993

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		11 991		11 991
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		11 991		11 991
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 264	640		1 905
Immobilisations incorporelles	1 264	640		1 905
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 574	1 064		2 638
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 029	2 226		4 255
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 602	3 290		6 893
ACTIF IMMOBILISE	4 867	3 931		8 797

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 258 636 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	37 500		37 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	21 584	21 584	
Autres	191 407	191 407	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 145	8 145	
Total	258 636	221 136	37 500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Rrr à obtenir & av nob	291
Etat produits a recevoir	9 230
Div produits a recevoir	690
Minoration couts logistiques a rec	43
RENOI DE MARGE	4 170
Total	14 424

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 230 000,00 Euro décomposé en 230 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 Euro.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-201 790
Résultat de l'exercice précédent	-11 153
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-212 943
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-212 943
Total des affectations	-212 943

La continuité d'exploitation est retenue dans la mesure où la société dispose du soutien du groupe FIVER

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/02/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/01/2019
Capital	230 000				230 000
Report à Nouveau	-201 790	-212 943	-212 943	-201 790	-212 943
Résultat de l'exercice	-11 153	11 153	-163 966	-11 153	-163 966
Total Capitaux Propres	17 057	-201 790	-376 909	-212 943	-146 909

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	7 162	6 000			13 162
Total	7 162	6 000			13 162
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		6 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Nature	Montant	Echéance	Commentaire
PRC SALARIE	6 000	04/2019	
PRC RISQUE SOCIAL	7 162		

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 845 996 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	36 321	36 321		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	358 022	358 022		
Dettes fiscales et sociales	105 366	105 366		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	312 954	312 954		
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
Total	845 996	845 996		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	44 467
Dettes pr pour congés a p	23 179
Provisions de précarité (CDD)	163
Provision de primes salariés	3 000
Provisions 13 eme mois	1 863
Charges sociales/prov cp	6 214
Charges sociales/ 13e mois	1 657
Charges sociales/ autres provisions	46
Charges sociales/ primes	1 200
Taxe apprentissage	2 567
Formation continue	4 496
Ch fiscales/prov salaires	257
Etat charges a payer	7 782
CFE	1 690
Cvae	4 158
Taxe au m2	13 508
Cr cts prov.pr recomp.a	1 380
Total	117 628

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees d avan	8 145		
Total	8 145		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatees d avan	33 333		
Total	33 333		

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	15	
Ouvriers		
Total	16	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 3 877 Euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

OULLIDIS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 230 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1, PASSAGE DES VIGNES, 69600 OULLINS
813 894 136 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 4 JUILLET 2019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 JANVIER 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 janvier 2019 s'élevant à -163 966,44 euros en totalité au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Présidente





KPMG Entreprises
Loire Haute Loire
4 Allée Drouot - Parc Giron
CS 53181
42031 Saint-Etienne Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 77 49 38 60
Télécopie : +33 (0)4 77 49 38 61
Site internet : www.kpmg.fr

Oullidis S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 janvier 2019

Oullidis S.A.S.

1 - 3 passage des Vignes - 69600 OULLINS

Ce rapport contient 19 pages

Référence : GVI/JPH/mls



KPMG Entreprises
Loire Haute Loire
4 Allée Drouot - Parc Giron
CS 53181
42031 Saint-Etienne Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 77 49 38 60
Télécopie : +33 (0)4 77 49 38 61
Site internet : www.kpmg.fr

Oullidis S.A.S.

Siège social : 1 - 3 passage des Vignes - 69600 OULLINS
Capital social : €.230 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2019

A l'Associé unique de la société Oullidis S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Oullidis S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Stocks » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

La note « Capitaux propres » de l'annexe fait état du soutien de la société Fiver S.A.S. qui sous-tend le principe de continuité d'exploitation.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Saint-Etienne, le 19 juin 2019

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Guy Villemagne
Associé